

## N°DEVECO/2026/43

Département de l'Yonne

Communauté de Communes  
du Jovinien

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<b>Date de convocation :</b>	07 avril 2026	<b>Nombre de conseillers communautaires</b>
<b>Date d'affichage de la convocation :</b>	07 avril 2026	Effectif légal : 50 En exercice : 50 Présents : 35 Votants : 48

#### Séance du 13 avril 2026

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le 13 avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures, salons de l'Hôtel de ville, à Joigny, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

#### **ETAIENT PRESENTS : 35**

Mesdames et Messieurs Laurent FEVREAU, Julie CARRA, Evelyne TRESKARTES, Christophe COUPLET, Cyril HAGHEBAERT, Christine LEMOINE, Jean-Pierre BARRET, Virginie THUILLIEZ, Solène PRADINC, Gérard VERGNAUD, Nicolas SORET, Frédérique COLAS, Mickaël PAGNOUX, Laurence MARCHAND, Richard ZEIGER, Claude SCIBOZ, Judith AYNES, Hassan LARIBIA, Hafid ZAMHARIR, Raphaëlle COLAS DES FRANCS, Vincent HAMELIN, Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, Jacky LEBOEUF, Philippe JACQUELIN, Edwige SIEK-BILLIETTE, Laurent CHAT, Guy CLUNET, Alain SATURNIN, Jérôme BAUSSART, Xavier MARQUIS, Olga LIGAULT, Alvaro FERNANDES, Didier MIGNON, Philippe BURIER, Jean-François RAVSELL, Jacky LIVET (suppléant Jean-Marc GRILLET-AUBERT)

#### **ABSENTS ET EXCUSES : 15 (dont 13 avec pouvoir)**

1. Jérôme THOMAS, pouvoir à Laurent FEVREAU
2. Philippe PETIT, pouvoir à Julie CARRA
3. Jean-Luc GUILLEMETTE, pouvoir à Cyril HAHEBAERT
4. Linda GUEDJALI, pouvoir à Laurence MARCHAND
5. Eric APFFEL, pouvoir à Frédérique COLAS
6. Catherine JOCHMANS-MORAINE, pouvoir à Mickael PAGNOUX
7. Kévin AUGÉ, pouvoir à Judith AYNES
8. Odile REBESCHE, pouvoir à Nicolas SORET
9. Nadège CIBRELUS, pouvoir à Raphaëlle COLAS DES FRANCS
10. Francis BOURSIN, pouvoir à Xavier MARQUIS
11. Eddy BEVRE, pouvoir à Vincent HAMELIN
12. Yann LOISEAU, pouvoir à Gérard VERGNAUD
13. Jean-Marc GRILLET-AUBERT, suppléance Jacky LIVET
14. Virginie MARINELLI, sans pouvoir
15. Sophie GRUYER, sans pouvoir

Le quorum ayant été constaté

**SECRETAIRE DE SEANCE : Mickaël PAGNOUX**

**Objet : Convention de partenariat avec Ville à Joie – 3ème édition**

DEVECO/2026/43

Conseil Communautaire du  
13 avril 2026

**OBJET : Convention de partenariat avec Ville à Joie – 3<sup>ème</sup> édition**  
(Voir le projet de convention et le bilan 2025 en pièces jointes)

Dans la continuité des éditions 2024 et 2025 de la tournée « Ville à Joie » sur le territoire du Jovinien, la Communauté de communes du Jovinien souhaite renouveler le partenariat pour l'année 2026, correspondant à la 3<sup>e</sup> édition de cette opération.

La mobilité, l'accès aux services du quotidien et le soutien à l'économie locale constituent des enjeux majeurs du territoire, tels qu'inscrits dans le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET). Par ailleurs, l'intercommunalité souhaite renforcer l'attractivité résidentielle et encourager les coopérations locales autour des enjeux de services publics, de santé, de numérique et d'animation de proximité.

L'entreprise Ville à Joie, structure de l'économie sociale et solidaire, organise des tournées itinérantes multiservices sous la forme d'événements festifs rassemblant services publics, associations, commerçants et producteurs locaux, au cœur des villages ruraux. Présente dans 15 départements, l'entreprise compte aujourd'hui 30 salariés et réalise plus de 300 événements annuels.

Pour cette 3<sup>e</sup> édition dans le Jovinien, la tournée sera structurée autour de six dates, réparties entre juin et novembre 2026, comprenant :

- une tournée événementielle de 6 dates coordonnée, organisée et animée par Ville à Joie,
- la réalisation d'une étude de besoins issue des questionnaires et entretiens menés auprès des habitants et partenaires locaux.

La Communauté de communes et Ville à Joie mèneront conjointement les démarches de mobilisation des communes, acteurs locaux, services publics et partenaires financiers.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la compétence AOM exercée par la Communauté de communes du Jovinien depuis le 1er juillet 2021 ;

**VU** la délibération du 28 novembre 2023 approuvant définitivement le PCAET de la Communauté de communes du Jovinien ;

**VU** la proposition de Ville à Joie et les premiers échanges avec les communes intéressées ;

**VU** la convention annexée définissant le cadre d'intervention pour l'année 2026 et le bilan 2025 de la 2<sup>e</sup> édition de Ville à Joie au sein de la Communauté de Communes du Jovinien ;

**CONSIDÉRANT** que la tournée Ville à Joie permet d'amener ponctuellement dans les villages des services publics, du numérique, des services de santé, des animations, mais également des offres de producteurs, artisans et partenaires du territoire ;

**CONSIDÉRANT** que cette action contribue à lutter contre l'isolement rural, à renforcer la cohésion sociale et à soutenir les communes rurales dans leurs initiatives de proximité ;

**CONSIDÉRANT** que l'opération participe à la visibilité des actions de la Communauté de communes et à la mise en réseau des acteurs locaux ;

**CONSIDÉRANT** que la 3<sup>e</sup> édition permettra de poursuivre la dynamique engagée depuis 2024 et d'enrichir la connaissance des besoins des habitants grâce à l'étude réalisée en parallèle ;

**VU** l'avis de la conférence des maires du 02 avril 2026 ;

**Le conseil communautaire,**

**Après avoir délibéré,**

**Pour : 48**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**-APPROUVE** le partenariat avec Ville à Joie dans le cadre de la 3<sup>e</sup> édition de la tournée d'animation et de services en 2026,


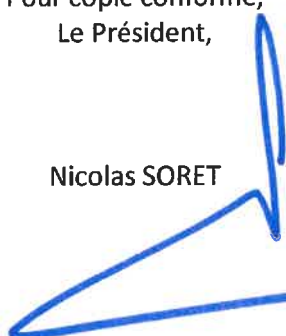
**-ENGAGE** la Communauté de communes du Jovinien à signer la convention de prestation de services avec la SAS Ville à Joie, pour une durée de douze mois, prévoyant notamment :

- la tenue de six événements répartis entre juin et novembre 2026 ;
- la réalisation par Ville à Joie d'une étude de terrain issue des retours collectés ;
- un reste à charge maximal de 3 348 € TTC (soit 558€ TTC par date) pour la Communauté de communes, conformément à la convention.

**-AUTORISE** le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous actes, arrêtés et décisions se rapportant à ce dossier.

Pour copie conforme,  
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,  
Le Secrétaire de séance,

Mickael PAGNOUX

